



CEt Sopra Steria I2S du 22 février 2018

■ Point 7 : Activités sociales et culturelles

Nouvelles tranches prises en compte pour les subventions CE :

Les nouveaux membres de la commission loisirs commencent fort ! en proposant de voter de nouvelles tranches (*Au regard des revenus imposables*) qui consistent à subventionner le salariés pour toutes activités sociales et culturelles en hors billetterie. La majorité des élus vote «FAVORABLE» au profit des hauts salaires. Cette modification consiste à augmenter la subvention pour les tranches 1 de seulement 5%, augmentation pour laquelle la CFDT est totalement favorable bien qu'insuffisante. Néanmoins elle consiste SURTOUT à augmenter la subvention CE de 15 points donnant ainsi jusqu'à 35% de prise en charge pour les GROS SALAIRES !!! La CFDT est seule à voter «défavorable» indiquant cette mesure est totalement discriminatoire lésant totalement les T2 à T4.

CEt Sopra Steria I2S du 21 février 2018 Poursuite du CE du 21 janvier 2018

■ Point 20 : Chèques cadeaux Noël

Chèques cadeaux Noël 2017 :

Vos élus CFDT demandent un état des comptes concernant la distribution des chèques de Noël 2017. Pour rappel un chéquier cadeaux d'une valeur de 100€ était attribué à tous les salariés présents dans l'entreprise et ayant 4 mois d'ancienneté au 1^{er} Décembre 2017. Il s'avère que la règle de 4 mois n'ait pas été respectée pour certains ? Dans un souci d'équité La CFDT a demandé à ce que cette erreur soit rectifiée en attribuant un chèque cadeaux à tous les salariés lésés. Vous étiez présent au mois de décembre ? Vous n'avez pas eu de chèques cadeaux ? N'hésitez pas à le demander ! cet.sopra.steria.i2s@soprasteria.com

■ Point17 : Fourniture des Minutes

PV CE et In extenso :

les élus CFDT se sont vus refuser l'obtention systématique des PV in extenso pourtant source de transparence des échanges lors des réunions du Comité d'établissement d'I2S. Sans raison concrète le Secrétaire S3I, l'ex secrétaire Avenir et les élus TU, annonce que si vous n'êtes pas contents « vous n'avez qu'à aller en justice » Vous l'aurez compris les PV que l'on vous adresse peuvent être falsifiés sans que la CFDT ne puisse faire quoi que ce soit, excepté d'aller en justice. La CFDT note et dénonce ce manque de transparence flagrant ! La CFDT dénonce la position de la Direction par son silence qui n'a pas pris position face ce refus anti-démocratique de cette demande légitime.

■ Point18 : Commission Budgets

BUDGETS DU CE :

Afin que les dépenses du CE soient allouées de manière équitable et en toute transparence vos élus CFDT ont demandé à ce que soit créée une commission budget. La direction, allant dans le sens de certains élus n'a pas souhaité mettre en place cette commission allant jusqu'à tenir des propos diffamatoire envers la CFDT en indiquant ne pas avoir eu de visibilité sur les comptes lorsque la CFDT gérait les comptes. La CFDT certifie avoir communiqué la totalité des éléments demandés à l'ensemble de l'instance et dans les temps impartis. Après avoir apporté des éclaircissements en séance sur le sujet, la Direction indique qu'elle va tout de même révérifier..., que bien heureusement rien de suspect n'a été relevé mais que son avis ne change pas, prenant ainsi une position anticipée ! Depuis des mois la CFDT « parce qu'intègre et avant tout au service des salariés », subit une pression en collaboration avec certains élus. La CFDT soutient que la Direction ne participe pas à désamorcer le climat hostile envers la CFDT dans cette instance, dont elle est responsable de la tenue des réunions. Nous attendons des excuses de la part de la Direction aux vues de ses accusations mensongères que nous considérons être de la diffamation.